

Conseil municipal du 31 août 2023

Liste de décisions

L'an Deux Mille Vingt Trois, le trente et un août à dix-neuf heures trente,

Le Conseil Municipal de la Commune de **LANGON**, dûment convoqué, s'est réuni en session publique ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur **Jean Yves COLLÉAUX**, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : **le 23 août 2023**

Présents : Mr Julien COLIN, Mr Jean Yves COLLEAUX, Mr Christian COUPARD, Mme Marie DONAGHY, Mme Véronique DROUET, Mme Agnès ELINE, Mr Philippe GERARD, Mme Andrée LE ROUX, Mr Bertrand ROUINSARD, Mme Hélène RIO, Mme Anne Sophie MOREL, Mr Olivier RONDEAU.

Absents excusés : Mr Jean Marie MELLERAY a donné pouvoir à Mr Bertrand ROUINSARD

Absents : Mr Gilles COUANAULT, Mme Maryvonne GAUVIN.

Secrétaire de Séance : Mr Christian COUPARD

Ordre du jour :

1. Approbation du procès-verbal du 20/07/2023

Mr le Maire soumet à l'approbation le compte-rendu du Conseil du 20 juillet 2023.

Décision : approuvé à l'unanimité

2. Redon agglomération : transfert de compétence documents d'urbanisme (PLUI)

La présente délibération a pour objet d'approuver le transfert de compétence « plan local d'urbanisme, document d'urbanisme en tenant lieu et carte communale » des communes vers l'agglomération, ainsi que d'approuver ses annexes : le projet de charte de gouvernance relatif au plan local d'urbanisme intercommunal et le projet de modification des statuts de REDON agglomération.

Il est proposé au Conseil municipal :

- D'approuver le transfert de la compétence « plan local d'urbanisme, document d'urbanisme en tenant lieu et carte communale » ;
- D'approuver la nouvelle rédaction des statuts de REDON agglomération ;
- D'approuver les termes de la charte de gouvernance ci-annexée et d'en assurer la mise en œuvre après approbation du transfert de la compétence « plan local d'urbanisme, document d'urbanisme en tenant lieu et carte communale » ;
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer tout document se rapportant à l'exécution de la présente délibération.

Décision : refusé à la majorité (11 contre et 1 abstention)

3. Etude plan-guide de centralité : approbation de la phase 2

Mr le maire rappelle à l'assemblée les objectifs de la phase 2 de l'étude de plan-guide de centralité du bourg de Langon, à savoir :

- Révéler le potentiel de la commune ;
- Etablir une vision stratégique phasée dans le temps ;
- Déterminer les secteurs stratégiques prioritaires pour la mise en action.

Le Conseil est sollicité pour choisir les 3 secteurs prioritaires qui feront l'objet d'une étude de faisabilité et de programmation lors de la phase 3.

Le conseil municipal choisit les 3 secteurs prioritaires suivants :

- la traversée du bourg ;
- l'aménagement de la place du village (chapelle, église, parvis de l'actuelle école) ;
- le plateau (face à l'ancienne école privée). Un débat est engagé pour choisir le 3^{ème} secteur prioritaire entre le site de l'école publique actuelle et le plateau.

Décision : approuvé à la majorité dont 8 voix pour le plateau, 3 pour l'école, et 1 abstention.

4. Demande de subvention à Redon agglomération pour la création du Centre de santé communautaire

Afin de compléter le financement du centre de santé, équipement essentiel en terme de service apporté à la population, Mr le Maire propose de solliciter une subvention de 90 000 € auprès de Redon Agglomération pour les raisons suivantes :

- Le centre de santé communautaire aura un rayonnement intercommunal, puisqu'il touchera aussi les communes voisines non dotées de services médicaux ;
- Redon agglomération a dans ses statuts la compétence « pôles disciplinaires de santé et maisons de santé communautaires et notamment la construction, modernisation et extension des pôles pluridisciplinaires de santé et maisons de santé communautaires de Guémené-Penfao, Pipriac, et Sixt-sur-Aff».

Décision : approuvé à l'unanimité

5. Instauration d'une Taxe d'Habitation sur les Logements Vacants (THLV)

Il est proposé d'instaurer une taxe d'habitation sur les logements vacants à compter du 1^{er} janvier 2024. Produit estimé $27\,607 \times 16.30\% = 4\,500$ €.

Décision : approuvé à la majorité dont 9 pour, 1 contre et 3 abstentions.

6. Déclaration d'intention d'aliéner - parcelle AB n°134

La commune a reçu une Déclaration d'intention d'Aliéner (DIA) relative au terrain bâti appartenant à Mrs RINQUIN et GUILLEMOT, situé à Langon au n° 8 rue la Grémerie, et cadastré section AB n°134.

Mr le Maire propose au Conseil de ne pas préempter ce bien.

Décision : approuvé à l'unanimité

7. Vente/rétrocession SAFER/Commune de Langon-Fixation du prix

Par délibération en date du 27/10/2022, la Commune a acheté via la SAFER la parcelle YB n°57.

Toutefois, dans la promesse unilatérale d'achat, il est indiqué un prix de 2180,97 € alors que dans la délibération le prix indiqué est de 2 796,97 €. Les frais prévisionnels sont de l'ordre de 452.72 €. Aussi, il convient de renvoyer une délibération faisant mention du bon prix soit un total de **2633.69€**.

Décision : approuvé à l'unanimité

8. Décisions prises dans le cadre de la délégation donnée au maire

DECISIONS PRISES dans le cadre de la délégation donnée au maire			
Date	Objet	Entreprise	Montant TTC
22/08/2023	Contrôles réglementaires des bâtiments (ERP)	QUALICONSULT	3 216,00 €
31/07/2023	Fournitures administratives Mairie + Ecole	JPG	804,50 €
07/08/2023	Installation Portail aux Services techniques	ATELIERS	13 786,62 €
31/07/2023	Extincteurs gîte pèlerin et salle polyvalente	EXTINCTEURS NANTAIS	594,67 €
20/07/2023	PATA	LEMEE LTP	38 220,00 €
20/08/2023	Curage des fossés	TP RICHARD	11 760,00 €

Le conseil prend acte des décisions du maire.

9. Financement projet ABC

Dans le cadre du projet « Atlas de la Biodiversité Communale » mené sur les communes de Pipriac, Saint-Ganton, Langon et La Chapelle de Brain, le CPIE Val de Vilaine a perçu le financement prévu pour le projet de la part de la commune de Langon, soit la somme de 8000 €. Or cette somme aurait dû être versée au chef de file de l'opération soit la commune de Pipriac. Par conséquent, le CPIE Val de Vilaine s'engage à rembourser l'intégralité des sommes versées par la commune de Langon.

Décision : approuvé à l'unanimité

10. Demande d'aide financière de la mission locale

La Mission locale du Pays de Redon et Vilaine organise un chantier collectif en Crète pour la rénovation d'une oliveraie et découverte culturelle. Sur 40 jeunes, 16 ont été sélectionnés dont un Langonnais. Ce sont des jeunes peu qualifiés qui ne sont jamais partis à l'étranger. La Mission locale demande si la Commune de Langon peut participer au financement de ce voyage à hauteur de 100€.

Décision : approuvé à l'unanimité

11. Informations et questions diverses

Fin de la séance à 21 H 00.

Fait à Langon, le 4 septembre 2023.

Le Maire,

Jean Yves COLLEAUX

